



**Compte rendu de la Réunion de CLE élargie du 19 Février 2019**  
**Présentation du 11ème Programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**  
*Salle des fêtes de Féchain*

**Etaient présents :**

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac  
Monsieur Pierre BARROIS, Maire d'Hendecourt-les-Ransart  
Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la CLE du SAGE de la Sensée  
Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir  
Monsieur Michel DEBAVELAERE, Maire adjoint de Vitry-en-Artois  
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand  
Madame Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Maire de Lécluse  
Monsieur Philippe DUBUS, Maire d'Haucourt  
Monsieur Daniel DUMARQUEZ, Maire adjoint d'Aubencœur-au-Bac  
Madame Emmanuelle ESPUCHE, Assistante animatrice du SAGE de la Sensée  
Monsieur Jean-Luc FASCIAUX, Maire d'Estrun  
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies  
Monsieur Pierre GRUSZECKI, Fédération de Pêche du Nord  
Monsieur Jean-Luc HALLE, Maire de Hamel  
Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais  
Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Monsieur Alain PARSY, Maire d'Haynecourt  
Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencœur-au-Bac  
Madame Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle  
Monsieur Yves ROUSSEZ, Maire adjoint de Wasnes-au-Bac  
Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt  
Monsieur Thierry SPAS, Communauté Urbaine d'Arras  
Monsieur Bruno VANDEVILLE, Maire d'Arleux  
Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain

Introduction

**Monsieur WALLART** est fier d'accueillir les participants dans la salle des fêtes de Féchain. Il s'excuse pour les problèmes de chauffage dus à des difficultés avec l'entreprise qui s'en occupe. Il souhaite à tous une bonne réunion.

**Monsieur BEAUCHAMP** remercie Monsieur WALLART pour son accueil et remercie toutes les personnes présentes. Il regrette de ne pouvoir participer au rassemblement du 19 février 2019 contre l'antisémitisme et propose d'avoir une pensée commune pour toutes les personnes victimes de discriminations et de violences antisémites. Il condamne fermement les injures ayant été proférées à l'encontre de Monsieur Alain Finkielkraut le samedi 16 février 2019.

**Monsieur BEAUCHAMP** rappelle que les 134 Maires du territoire de la Vallée de la Sensée ont été invités à participer à cette réunion de CLE élargie afin d'avoir des informations sur le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, approuvé le 5 octobre 2018. Les informations sur le financement des projets portés par les collectivités sont très importantes pour les élus du territoire, qui voient des subventions de plus en plus difficiles à obtenir chaque année.

**Monsieur BEAUCHAMP** remercie Monsieur KARPINSKI, Responsable de la Mission Mer du Nord à l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de remplacer Madame Patricia LEFEVRE, référente du SAGE de la Sensée à l'Agence de l'Eau. Cette dernière étant grippée, elle n'a pu être présente.

**Monsieur BEAUCHAMP** annonce que Monsieur KARPINSKI présentera l'orientation budgétaire du 11ème Programme, ainsi que les possibilités de financement des projets communaux, intercommunaux et associatifs liés à la préservation de la ressource en eau, de l'environnement et de la biodiversité.

**Monsieur BEAUCHAMP** rappelle le contexte dans lequel se trouvent actuellement les Agences de l'Eau en France. Leur activité est bouleversée par l'élargissement des missions de gestion de la ressource en eau à celles de « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ». La loi de Reconquête de la Biodiversité du 8 août 2016 ajoute aux missions des Agences de l'Eau la « connaissance, la protection et la préservation de la biodiversité terrestre et marine ». En conséquence de cette loi pour la Biodiversité, les Agences contribuent désormais financièrement aux actions menées par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), ainsi qu'aux Parcs Nationaux et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Dans le Projet de Loi de Finances de 2017, la contribution devant être versée à l'AFB s'élevait à 145 millions d'euros.

**Monsieur BEAUCHAMP** déplore qu'à cette contribution s'ajoute le « hold-up » réalisé par l'État sur le fonds de roulement des Agences de l'eau, pour alimenter son budget général. Les Agences de l'Eau pâtissent, de surcroît, de la « maîtrise des coûts de l'administration publique », une expression pudique pour indiquer la poursuite des réductions de leurs effectifs et la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Une mutualisation inter-Agences s'instaure afin de pallier à cette perte de moyens financiers et d'effectifs. Mais elle nécessite une large réorganisation en interne qui est synonyme de suppression d'emplois.

**Monsieur BEAUCHAMP** résume la situation en disant que les missions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie se multiplient tandis que ses moyens financiers et ses effectifs se réduisent. Les objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atteinte du bon état de 100 % des masses d'eau en France en 2027 lui semblent alors très ambitieux. Il rappelle qu'un accompagnement est nécessaire pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les collectivités du bloc communal !

**Monsieur BEAUCHAMP** regrette que les multinationales puissent s'abreuver à l'Agence de l'Eau tandis que les Petites, les Moyennes Entreprises et les artisans se retrouvent plus en difficulté. Mais il ne souhaite pas noircir plus le tableau et laisse la parole à Monsieur KARPINSKI qui présentera les grandes lignes ainsi que la politique budgétaire du 11ème Programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

## Intervention de Monsieur KARPINSKI

**Monsieur KARPINSKI** remercie Monsieur BEAUCHAMP et Monsieur WALLART pour leur accueil, il salue les participants présents. Il commence par excuser sa collègue Patricia LEFEVRE qui est malade, et explique que sa présentation sera raccourcie par souci de dynamisme et pour favoriser un temps d'échange. Il encourage les participants à l'interrompre s'ils ont la moindre question.

***Le support de présentation PowerPoint se trouve en pièce jointe avec ce compte-rendu. Seuls les commentaires de Monsieur KARPINSKI seront précisés ci-dessous.***

**DIAPO 1 :** « Comme l'a présenté Monsieur BEAUCHAMP, je vais vous présenter le 11ème Programme de l'Agence, qui va se dérouler entre 2019 et 2024. Ce programme a été validé pour 6 ans par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, présidé par Monsieur le Préfet Michel LALANDE, et par le Comité de Bassin, présidé par Monsieur André FLAJOLET. »

**DIAPO 3 :** « Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, les SAGE sont des documents indispensables. Ils visent l'obtention de bons résultats concernant les masses d'eau. Le contexte financier est difficile car comme l'a dit Monsieur BEAUCHAMP, les contributions de l'Agence de l'Eau à l'Agence Française de Biodiversité et à l'ONCFS augmentent. Les effectifs se réduisent avec 185 personnes en 2009, 150 personnes en 2019 et l'objectif est de réduire les postes à 124 en 2022. Une 4ème réorganisation est actuellement en cours. Avec la dématérialisation, on observe la sous-traitance du traitement des dossiers par les collectivités. »

**DIAPO 5 :** « Nous avons réalisé de nombreuses réunions de travail, des réunions techniques et des réunions de concertation. L'adoption du 11ème Programme s'est faite le 5 octobre 2018 avec seulement un vote contre. »

**DIAPO 8 :** « Le 11ème programme traduit un souhait de simplification des subventions. Les 25 % d'avance sont des prêts à taux zéro et les 15 % de subvention sont attribués au titre de la solidarité territoriale, on parle à présent de zones de « revitalisation rurale », ce qui change beaucoup de choses, nous le verrons dans la suite de l'exposé. »

**DIAPO 10 :** « Avec l'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'Eau encourage les projets de méthaniseurs, de production et de récupération d'énergies, etc. L'Agence travaille avec l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. »

**DIAPO 12 :** « Le plafond mordant est le seuil maximum à partir duquel l'État prélève (écrête) l'argent de l'Agence de l'Eau provenant des redevances. Pour éviter que l'argent ne parte à Bercy, les redevances sont définies précisément à l'avance. »

**DIAPO 13 :** « La capacité financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie diminue avec la baisse des taux de certaines redevances ».

**DIAPO 15 :** « 800 millions d'euros sont perçus par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie par les redevances. »

**DIAPO 16 :** « 464 millions d'euros d'aides sont prévus pour les mesures générales de gestion de l'eau, c'est-à-dire pour l'assainissement et l'eau potable. »

**DIAPO 17 :** « Nous sommes passés de 93 millions d'euros de contribution à l'AFB et l'ONCFS dans le 10ème programme à 170 millions de contribution ! 20 millions d'euros sont prévus pour les primes épuratoires des collectivités. Nous observons une diminution de 20 % des aides sur le 11ème Programme. »

**DIAPO 18 :** « Le retour d'avances aide à établir un budget d'aides. Le fond de roulement permet d'être à l'équilibre. »

**DIAPO 21 :** « Aucune suite ne sera donnée aux « petits dossiers », car les effectifs à l'Agence sont réduits. Les projets de moins de 10 000 euros ne seront pas financés. »

**DIAPO 24 :** « Une subvention supplémentaire de 15 % sera attribuée dans les zones de revitalisation urbaine pour les réseaux d'assainissement, les stations d'épuration et d'eau potable. Les zones de revitalisation urbaine sont des zones de populations denses à peu denses, avec un habitat dispersé. »

**DIAPO 27 :** « Les aides financières attribuées aux projets sur les macropolluants seront priorisées selon l'état des masses d'eau (priorité aux masses d'eau en mauvais état). La priorisation se fera AU CAS OU il y aurait un afflux important de dossiers. »

**DIAPO 33 :** « Concernant les matières en suspension, les aides iront en priorité aux communes les plus impactées par les coulées de boue (impact sur les cours d'eau). L'érosion entraîne non seulement des inondations et des dégâts chez les particuliers, mais aussi le colmatage et la pollution des cours d'eau. »

**DIAPO 39 :** « La restauration des cours d'eau comprend l'effacement de certains barrages et la création d'habitats pour la faune et la flore. Le but est de permettre la libre circulation des poissons et des sédiments. »

**DIAPO 41 :** « Sur la Sensée seules deux communes appartiennent à un bassin versant prioritaire pour le financement des projets sur les cours d'eau : Estrées et Arleux. »

**DIAPO 42 :** « Un Programme concerté pour l'Eau peut être construit avec les collectivités qui en font la demande. Le but est de planifier les futurs financements de projets. »

**DIAPO 46 :** « Les stations d'épuration sont toujours financées à hauteur de 25 % , excepté les stations non conformes (hors gestion du temps de pluie). En Artois-Picardie les stations débordent rapidement en temps de pluie, dans ce cas le financement est assuré. Le prix minimum de l'eau pour prétendre aux subventions est de 1,30 euro le mètre cube. En effet, il faut que le prix de l'eau puisse permettre d'investir dans le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable. La priorité de financement est donnée aux collectivités qui épurent avec moins d'énergie. Des audits énergétiques seront effectués et les démarches innovantes comme le développement de la biodiversité ou la fabrication de dérivés de phosphore peuvent être financés. »

**DIAPO 47 :** « L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a toujours soutenu l'Assainissement Non Collectif. La nouvelle directive de l'été 2018 empêche à présent le financement de l'ANC. Une politique de contrôle est exercée par les SPANC et le seul critère d'éligibilité aux aides est d'être situé en zone à enjeu environnemental (ZEE) ou enjeu sanitaire SI la maîtrise d'ouvrage est publique. Les travaux sont effectués pour le compte des particuliers. Ce fonctionnement engendre d'importantes responsabilités pour les collectivités et est difficile à mettre en place. Peu de collectivités sont décidées à franchir le pas. »

**DIAPO 49 :** « Le développement des réseaux d'assainissement est toujours financé, avec un minimum de 10 boîtes raccordées. Il est possible de regrouper les petits dossiers pour en faire un gros. Les nouveaux raccordements non conformes ne seront pas financés. »

**DIAPO 51 :** « Les particuliers ont deux ans pour se raccorder à la boîte posée par la collectivité. Ils peuvent recevoir jusqu'à 1200 euros d'aides, avec un bonus si leur projet tient compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle. »

**DIAPO 53 :** « Les primes de performance épuratoire représentaient 20 millions d'euros dans le 10ème Programme. Elles passeront à 17, puis 15 millions d'euros pendant le 11ème Programme. »

**DIAPO 55 :** « L'amélioration de la performance dans les réseaux d'alimentation en eau potable est la priorité. Les pertes dans les réseaux sont estimées de 25 à 30 %. Les collectivités doivent mieux connaître leur patrimoine à l'aide de cartes et des SIG, elles peuvent ensuite mettre en place des systèmes de comptage et recherche de fuites (systèmes acoustiques par exemple) et pour finir mener une réflexion sur les moyens de réparer les canalisations endommagées. »

**DIAPO 59 :** « Les Eaux pluviales des territoires urbains et ruraux sont fortement liées : le déversement de coulées de boues peuvent impacter des villes. Nous avons besoin d'une vision globale de ce problème. La priorité est d'éviter l'érosion grâce à des techniques comme la plantation de fascines et de haies dans les parcelles agricoles, l'implantation de bassins et une meilleure gestion du temps de pluie en ville. Le document du SAGE permet d'avoir une vision élargie importante sur cette thématique. Il est nécessaire de revégétaliser les villes, d'infiltrer à la parcelle, de déconnecter les eaux de pluie du réseau public, d'utiliser des techniques vertes comme les noues, les mares, les zones plantées. De nouveaux financements à 60 % existent. L'association ADOPTA est très avancée sur le sujet. »

**DIAPO 62 :** « Les polluants recherchés dans les activités économiques non agricoles sont les produits pharmaceutiques, les résidus de plastiques et les micro-polluants. Des aides sont prévues pour les PME, les TPE et les artisans pour la recherche de polluants mais aussi pour la gestion des eaux pluviales. Les taux de polluants décelés sont très encadrés par les règlements européens. »

**DIAPO 75 :** « L'Agence de l'Eau Artois Picardie finance plus de postes extérieurs d'animateurs érosion, d'animateurs de SAGE, d'animateurs ORQUE et animateurs de restauration des cours d'eau que de postes internes dans l'Agence. »

## Temps d'échanges :

**Monsieur BEAUCHAMP** remercie Monsieur KARPINSKI pour la clarté de son exposé. Il souligne le fait que les changements observés entre le 10ème et le 11ème Programme sont nombreux et suscitent beaucoup d'interrogations. Il ouvre le temps d'échanges en demandant aux participants s'ils ont des questions sur la présentation.

**Monsieur DUBUS** explique qu'un technicien s'est rendu sur sa commune pour la réalisation d'un projet de restauration de berges mais que comme le projet représente moins de 10 000 euros, il ne peut recevoir d'aides. Il demande à Monsieur KARPINSKI comment il doit s'y prendre.

**Monsieur KARPINSKI** rappelle que la référente du territoire du SAGE de la Sensée à l'Agence de l'Eau est Madame Patricia LEFEVRE. Il conseille aux élus d'envoyer leurs projets en amont pour pouvoir recevoir de l'aide. Un projet de réaménagement avec une diminution de l'impact du temps de pluie pourrait être financé, mais pas un projet neuf de moins de 10 000 euros. Il existe des tensions financières mais des budgets existent pour les projets sur les cours d'eau, sur l'érosion et les eaux pluviales.

**Monsieur WALLART** rappelle que les communes ont récupéré les compétences assainissement, eau potable et gestion des cours d'eau et il suggère que ces informations sur l'attribution de subventions soient transmises aux techniciens compétents.

**Monsieur KARPINSKI** confirme qu'une présentation a été réalisée devant les intercommunalités et qu'un travail a été mené avec les techniciens concernés.

**Monsieur WALLART** évoque les puits d'infiltration dont la construction est prévue sur la commune de Féchain.

**Monsieur KARPINSKI** conseille de travailler avec l'intercommunalité en amont, pour qu'une aide soit apportée, que le dossier soit étudié et que le financement soit possible.

**Monsieur WALLART** soutient qu'il faut déconnecter les eaux pluviales du réseau. Il affirme que les puits d'infiltration sont des techniques qui ont prouvé leur efficacité, mais que certaines techniques alternatives marchent moins. Il prend l'exemple de la pose d'une gaine avec le colmatage inévitable des filtres. Les techniques alternatives ont, selon lui, des côtés positifs et négatifs.

**Monsieur KARPINSKI** approuve le fait qu'il n'existe pas de solution miracle, il affirme qu'en gestion des eaux pluviales il faut combiner plusieurs techniques. Il ajoute que l'entretien doit absolument être pris en compte dans le choix des techniques de gestion et que cet entretien a un coût et prend du temps. Les techniques alternatives doivent être choisies en fonction de la place disponible sur le territoire, de la disposition des rues, des bâtiments, etc.

**Monsieur BEAUCHAMP** rappelle que plusieurs dossiers à moins de 10 000 euros peuvent en constituer un seul gros pour pouvoir prétendre à des financements.

**Monsieur KARPINSKI** approuve et conseille également de regrouper des opérations prévues sur plusieurs années pour former un seul grand projet. Il met cependant en garde contre le regroupement de petits dossiers répartis sur plusieurs communes.

**Monsieur BEAUCHAMP** demande si d'autres participants ont des questions. Personne ne souhaite s'exprimer. Il remercie Monsieur KARPINSKI pour son exposé et Monsieur WALLART pour son accueil dans la salle des fêtes de Féchain. Il remercie les participants pour leur présence et leur souhaite un bon retour chez eux.